

AIDEZ-NOUS !



AIDEZ-VOUS !

PÉTITION contre l'extension de la carrière de Lustin/Profondeville, Un projet imbuvable aux innombrables nuisances !

Par la présente, je marque ma **totale opposition au projet d'extension** de la carrière de Lustin/Profondeville tel qu'envisagé par la S.A. Sagrex (RIP du 15/10/2021 et du 10/03/2022)

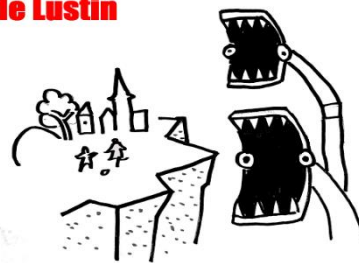
Je demande aux autorités publiques communales et régionales de **ne pas autoriser ce projet** qui n'a plus sa place aujourd'hui et qui avait d'ailleurs **déjà été refusé en 1998**.

Je demande avec fermeté la fin de cette exploitation au terme du permis actuel et **la restauration des lieux de sorte que la nature et la quiétude y reprennent pleinement leurs droits**.

Les motifs de mon opposition au projet d'extension sont nombreux :

- **Défiguration catastrophique du paysage mosan** par une trouée perpendiculaire au fleuve ;
- Rapprochement du front de taille à 550 m du centre du village de Lustin qui est d'ores et déjà impacté par les **secousses liées aux tirs de mine** ;
- **Destruction sans appel de la biodiversité** : de la faune, de la flore, certaines espèces protégées... contre un trou !). Je ne suis pas dupe du projet greenwashing : « life in quarries » ;
- Risque d'**effondrement** en front de taille (cas vécu) ou **glissement des terres** dites « stériles » ;
- **Effet « venturi »** lié au goulot/canyon dans lesquels s'engouffreront les vents de dominance sud-ouest **porteurs de bruits et de poussières** pour les villages de Lustin et Profondeville ;
- Problème de **santé physique et charge psychologique** en lien avec les nombreuses nuisances (poussières de silice cristalline, bruit, destruction du territoire,...) ;
- **Atteinte aux habitations privées** (fissures et effondrement, soit suite aux tirs de mine, soit suite à la vidange, même partielle, de la nappe phréatique perchée sur laquelle de nombreuses maisons de Lustin ont été construites depuis 1 siècle et demi. Perte de valeur des biens immobiliers suite aux nuisances) ;
- **Atteinte au patrimoine immobilier collectif** : **crèche, école communale, bâtiments mis à disposition du secteur associatif** (mouvement de jeunesse, école de musique, clubs de sports,...) cimetière, église,... ;

NON
à l'extension de la carrière de Lustin



- Maintien de **l'important charroi de poids lourds** portant **atteinte à la longévité et la sécurité de la voirie** de l'entité et des communes voisines ;
- **Nuisances sonores** pour de nombreux habitants des deux rives de la Meuse en lien avec le concassage, les chargements et transports ;
- **Faible plus-value sur l'emploi** (8 ETP) ;
- Transfert de richesse sous la forme de **dividendes** perçus par les **actionnaires** de la **multinationale** qui vivent **bien loin des désagréments générés** ;
- **Refus de la société Sagrex à contribuer au budget communal** (réclamation systématique depuis 2019 contre la taxe communale alors que le montant sollicité est de 80.000 €, soit environ 25 centimes par tonne extraite !) ;
- **Atteinte profonde au tourisme** d'un territoire qui se veut « **couleur nature** » ;
- **Coupure (disparition ?) du chemin vicinal n°20** fréquemment utilisé par diverses randonnées (marches ADEPS, trail, VTT,...) et **atteinte au maillage des sentiers de l'entité** ;
- **Destruction potentielle d'une nappe phréatique** qui alimente le captage d'eau de la Ladrerie... **L'eau, ce bien commun essentiel !**
- Poursuite d'une activité **incompatible avec les objectifs de réduction des émissions carbone** ;
- **Atteinte à un patrimoine archéologique et géologique**

Je marque également tout mon soutien au collectif citoyen organisé sous l'association Asbl « notre Vallée ».

Je prends bonne note de la possibilité de financer ce collectif sur le numéro de compte BE35 3632 2072 3237 de sorte l'association puisse notamment couvrir ses frais administratifs, de communication et d'action en justice à l'encontre d'un éventuel permis d'extension.

RGPD : Toute information à caractère personnel ne sera utilisée que dans le cadre du présent dossier

contact@notrevallee.be